

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 avril 2024

SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET LE RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2436)

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° CE1685

présenté par
M. Seitlinger

ARTICLE 10

À l'alinéa 18, après le mot :

« orientation »

insérer les mots :

« , de l'organisation des temps collectifs ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à inclure une dimension collective dans le parcours du porteur de projet à l'installation ou du cédant.

Les échanges collectifs permettent au porteur de projet de se tisser un environnement socio-professionnel solide dans leur territoire. Conserver un temps d'échange entre les futurs installés leur permet également de confronter leurs projets.